

# CONTRAT DE CESSION DE CRÉANCE

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>0.00 INTERPRÉTATION</b> .....	<b>5</b>
0.01 Terminologie.....	5
0.01.01 Contrat.....	5
0.01.02 Créance.....	5
0.02 Préséance.....	5
0.03 Juridiction.....	5
0.03.01 Assujettissement.....	5
0.03.02 Présomption.....	5
0.03.03 Adaptation.....	6
0.03.04 Continuation ou annulation.....	6
0.04 Généralités.....	6
0.04.01 Délais.....	6
0.04.02 Cumul.....	6
0.04.03 Devises canadiennes.....	7
0.04.04 Genre et nombre.....	7
0.04.05 Titres.....	7
<b>1.00 CESSION</b> .....	<b>7</b>
<b>2.00 CONTREPARTIE</b> .....	<b>7</b>
<b>3.00 MODALITÉS DE PAIEMENT</b> .....	<b>7</b>
<b>4.00 ATTESTATIONS DU CÉDANT</b> .....	<b>8</b>
4.01 Existence de la créance.....	8
4.02 Vice et nullité.....	8
4.03 Cession antérieure.....	8
4.04 Propriétaire.....	8
4.05 État du débiteur.....	8
<b>5.00 OBLIGATIONS DU CÉDANT</b> .....	<b>8</b>
5.01 Garantie.....	8
5.02 Signature des documents.....	8
<b>6.00 OBLIGATIONS DU CESSIONNAIRE</b> .....	<b>9</b>
<b>7.00 DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>9</b>

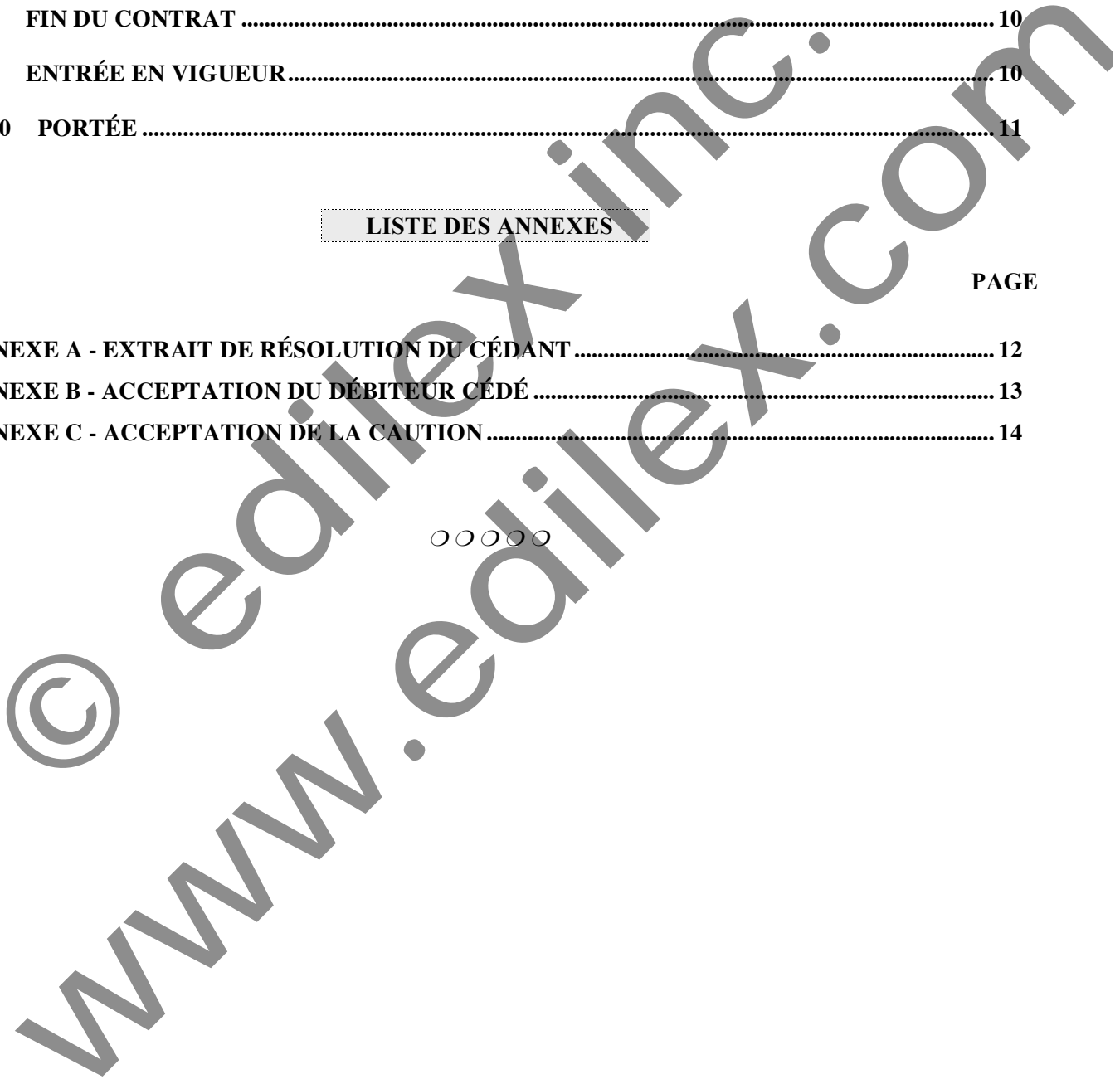
7.01 Annexes ..... 9  
7.02 Arbitrage ..... 9  
7.03 Avis..... 9  
7.04 Élection..... 9  
7.05 Modification..... 10  
7.06 Non-renonciation ..... 10  
**8.00 FIN DU CONTRAT ..... 10**  
**9.00 ENTRÉE EN VIGUEUR..... 10**  
**10.00 PORTÉE ..... 11**

**LISTE DES ANNEXES**

**PAGE**

**ANNEXE A - EXTRAIT DE RÉOLUTION DU CÉDANT ..... 12**  
**ANNEXE B - ACCEPTATION DU DÉBITEUR CÉDÉ ..... 13**  
**ANNEXE C - ACCEPTATION DE LA CAUTION ..... 14**

○○○○○



CONTRAT DE CESSIION DE CRÉANCE intervenu en la ville de ..... , district judiciaire de ..... , province de .....

ENTRE: ..... , personne morale dûment constituée selon la Loi ..... , ayant son siège social au ..... , en la ville de ..... , district judiciaire de ..... , province de Québec, ..... , représentée par ..... , son ..... , dûment autorisé à agir, tel qu'il le déclare;

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE «CÉDANT»;

ET: ..... , personne morale dûment constituée selon la Loi ..... , ayant son siège social au ..... , en la ville de ..... , district judiciaire de ..... , province de Québec, ..... , représentée par ..... , son ..... , dûment autorisé à agir, tel qu'il le déclare;

ET: ..... , personne morale dûment constituée selon la Loi ..... , ayant son siège social au ..... , en la ville de ..... , district judiciaire de ..... , province de Québec, ..... , représentée par ..... , son ..... , dûment autorisé à agir, tel qu'il le déclare;

CI-APRÈS DÉNOMMÉS COLLECTIVEMENT LE «CESSIONNAIRE»;

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT:

- A) Le CÉDANT désire financer le développement de son entreprise;
B) À cette fin, le CÉDANT souhaite procéder à la vente d'une ou de plusieurs créances qu'elle détient;
C) Le CESSIONNAIRE souhaite acquérir cette ou ces dites créances;
D) Il est dans l'intérêt des parties de consigner les modalités de leur entente dans un écrit sous seing privé;
E) Les parties désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

Table with 2 columns: CÉDANT, CESSIONNAIRE

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

**0.00 INTERPRÉTATION**

**0.01 Terminologie**

Les mots et expressions qui suivent, lorsqu'ils apparaissent dans le contrat ou dans toute documentation subordonnée à celui-ci, s'interprètent, à moins d'une dérogation implicite ou explicite dans le texte, en fonction des définitions qui leur sont attribuées ci-après:

**0.01.01 Contrat**

désigne le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les parties; les expressions «des présentes», «aux présentes», «en vertu des présentes» et «par les présentes» et toute autre expression semblable, lorsqu'elles sont utilisées dans le contrat font généralement référence à l'ensemble du contrat plutôt qu'à une partie de celui-ci à moins d'indication contraire dans le texte.

**0.01.02 Créance**

désigne ..... (*identification du débiteur, description de la créance (capital, intérêts et frais), des sûretés s'y rapportant et son exigibilité*).

**0.02 Préséance**

Le Contrat constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties à l'exclusion de tout autre document, promesse ou contrat verbal antérieur ou concomitant qui peut être intervenu, dans le cadre des négociations qui ont précédé l'exécution complète du Contrat, que les parties déclarent inadmissibles en tant qu'élément de preuve susceptible de modifier ou d'affecter de quelque façon que ce soit l'une ou l'autre des dispositions du Contrat.

**0.03 Juridiction**

**0.03.01 Assujettissement**

Ce Contrat, son interprétation, son exécution, son application, sa validité et ses effets sont assujettis aux lois applicables qui sont en vigueur dans la province de Québec et au Canada, qui régissent en partie ou en totalité l'ensemble des dispositions qu'il contient.

**0.03.02 Présomption**

CÉDANT	CESSIONNAIRE